

Documents à fournir selon chaque type de vignette

Type de vignette	Documents demandés
Annuelle résident(e)	- certificat d'immatriculation; - permis de conduire; - deux documents qui émanent d'une société d'utilité publique ou d'une institution financière et qui attestent que le requérant réside dans le secteur déterminé.
Annuelle pour résident(e) à faible revenu	- certificat d'immatriculation; - permis de conduire; - une copie de l'avis de cotisation de l'année d'imposition précédente qui atteste que le ménage est à faible revenu selon la mesure de faible revenu établie par Statistique Canada; - deux documents qui émanent d'une société d'utilité publique ou d'une institution financière et qui attestent que le requérant réside dans le secteur déterminé.
Annuelle pour détenteur de certificat d'occupation (commerces, entreprises, etc.) <i>*Une seule vignette annuelle au prix résident par détenteur de certificat d'occupation*</i>	- certificat d'immatriculation; - permis de conduire; - une copie du certificat d'occupation émis par l'arrondissement d'Outremont; - un imprimé du Registraire des entreprises du Québec présentant les informations du détenteur du certificat d'occupation; - si le requérant n'est pas le propriétaire de l'emplacement détenteur du certificat d'occupation, une lettre ou un mandat du propriétaire autorisant le requérant à obtenir ce permis.
Annuelle pour les véhicules lettrés à l'usage du commerce <i>*Maximum de quatre vignettes annuelles supplémentaires pour tout véhicule lettré au nom de l'entreprise*</i>	- certificat d'immatriculation du ou des véhicule(s) ayant un lettrage permanent identifiant clairement le nom du commerce de l'arrondissement; - permis de conduire du propriétaire du commerce; - une copie du certificat d'occupation émis par l'arrondissement d'Outremont; - des photos d'ensemble du véhicule incluant : le lettrage permanent identifiant clairement le nom du commerce de l'arrondissement; - la plaque d'immatriculation commerciale.